



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Plan d'action du développement durable 2004-2007

Du 31 mars 2004 au 7 avril 2007

Révisé en 2006

Table des matières

Introduction	3
Contexte	3
Plan d'action du développement durable 2004-2007	4
But 1 : Réduire l'impact de nos opérations sur le sol, l'air et l'eau	4
But 2 : Offrir nos services d'une façon durable.....	9
But 3 : Faire en sorte que les employés intègrent les principes du développement durable à leurs fonctions	12
But 4 : Appuyer et maintenir le développement durable par des systèmes modernes	16
Responsabilités et rapports	20
Glossaire	21
Légende	22
Questionnaire	23

Introduction

Le Plan d'action du développement durable 2004-2007 de l'Agence du revenu du Canada (ARC) énonce les principales activités que l'ARC a décidé d'entreprendre pour appuyer sa stratégie de développement durable. Ce plan d'action national a quatre buts qui sont appuyés par 22 cibles et 82 activités. Les activités seront revues chaque année et mises à jour lorsque cela sera nécessaire.

Contexte

Notre vision est de nous faire reconnaître comme un organisme qui applique des pratiques exemplaires de développement durable. Notre stratégie de développement durable permettra de concrétiser cette vision, et notre plan d'action nous permettra de mettre en œuvre la stratégie. La stratégie est un programme interconnecté en quatre points : elle est axée sur nos opérations internes, la prestation de services au public, nos employés et la gestion moderne du développement durable. Le diagramme ci-dessous montre les liens entre les buts de la stratégie, les résultats attendus d'ici la fin des trois ans et nos résultats à long terme en matière de développement durable.

Buts	Résultats d'ici 2007	Résultats à long terme	VISION Se faire connaître comme un organisme qui applique des pratiques exemplaires respectueuses de l'environnement.
1. Réduire l'impact de nos opérations sur le sol, l'air et l'eau.	Nous gérerons de façon systématique l'impact environnemental de nos opérations, améliorerons nos pratiques exemplaires et nos mesures correctives.	Nous définirons l'impact environnemental de nos opérations, tout en utilisant les ressources naturelles de façon durable.	
2. Offrir nos services d'une façon durable.	Nous accroîtrons notre engagement à offrir des services au public d'une façon durable en mesurant systématiquement les économies de papier, en influençant nos partenaires à cet égard lors des négociations et en commençant à faire des voyages d'affaires de façon durable.	Nous mettrons en place des programmes, des politiques et des plans efficaces et innovateurs.	
3. Faire en sorte que les employés intègrent les principes du développement durable à leurs fonctions.	Nous assumerons un leadership plus solide et rallierons davantage les employés et la direction. Nous continuerons d'améliorer les outils et les communications internes en matière de développement durable.	Nous intégrerons le développement durable à notre culture organisationnelle.	
4. Appuyer et maintenir le développement durable par des systèmes modernes.	Nous mettrons en pratique notre cadre de développement durable et passerons à des systèmes de déclaration entièrement électroniques pour le développement durable. Nous continuerons à intégrer la planification de nos activités et aux processus d'établissement de rapport.	Nous mettrons en place des programmes, des politiques et des plans efficaces et innovateurs. Nous parviendrons à une gestion transparente des résultats grâce à des rapports sur les trois piliers du développement durable : économie, société et environnement.	

Les buts 1 et 2 montrent comment nous pouvons rendre nos opérations et nos activités plus durables. Le but 1 vise à réduire l'impact environnemental de nos opérations internes sur l'eau, l'air et le sol et, en fin de compte, sur les collectivités avoisinantes. Le but 2 vise à démontrer que nous voulons offrir des services durables et communiquer ainsi au public notre engagement en matière de développement durable.

Les buts 3 et 4 sont axés sur nos employés et la gestion du développement durable. Ce sont des outils qui nous permettent d'atteindre les deux premiers buts. Le but 3 vise à ce que tous les employés pensent en termes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions, voire au-delà. Le but 4 vise, quant à lui, à moderniser nos cadres, systèmes et processus de gestion afin d'intégrer le développement durable à nos opérations et à notre prestation de services.

Plan d'action du développement durable 2004-2007

BUT 1 : RÉDUIRE L'IMPACT DE NOS OPÉRATIONS SUR LE SOL, L'AIR, ET L'EAU

Objectif 1.1 : Réduire les déchets et assurer une utilisation efficiente des ressources

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
1.1.1 Chaque année, continuer de réduire la consommation d'essence du parc de véhicules routiers de l'Agence du revenu du Canada (ARC)	1.1.1.1	Mettre en œuvre les cibles du <i>Programme de gestion environnementale (PGE) sur le parc automobile</i> et en rendre compte dans un rapport annuel. (annuel)	Rapport sur le PGE	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGFA (DGM) et Comité du SGE/ -
Indicateur de rendement Pourcentage des cibles atteintes chaque année dans le cadre du Programme de gestion environnementale sur le parc automobile Mesure du rendement Consommation d'essence par kilomètre et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) Méthode de collecte des données Rapports provenant du système de base de données pour la gestion du parc automobile	1.1.1.2	Promouvoir une utilisation plus efficace des véhicules. (annuel)	Documentation et activités de communication	DGFA (DGM)/ DGFA (DDD-DGSSP)/ -
	1.1.1.3	Acheter des véhicules à haut rendement énergétique. (annuel)	Achat de véhicules à haut rendement énergétique	DGFA (DGM)/ DGFA (DDD-DGSSP)/ -
	1.1.1.4	Acheter des véhicules à carburant de remplacement. (annuel)	Achat de véhicules à carburant de remplacement	DGFA (DGM)/ DGFA (DDD-DGSSP)/ -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
1.1.2 D'ici le 31 mars 2007, réduire les émissions extérieures (GES) reliées aux déplacements des employés (trajets quotidiens et voyages d'affaires)	1.1.2.1	Élaborer une Stratégie de navettage et d'options d'affaires à l'ARC. (31 mars 2006)	Document sur la stratégie d'options pour navetteurs à l'ARC	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGI, DGRH et Réseau du DD/ Transports Canada
	1.1.2.1b	Mettre en application des activités de réduction des émissions extérieures. (31 mars 2006)	Programme de laissez-passer de transport en commun, site Web, matériel de promotion	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGI, DGRH et Réseau du DD/ Transports Canada
<p>Indicateur de rendement</p> <p>Pourcentage des cibles atteintes chaque année dans le cadre du Programme de gestion environnementale sur les émissions extérieures et nombre de visites sur la page principale du site Internet sur le navettage de l'Agence</p> <p>Mesure du rendement</p> <p>Pourcentage de la réduction des émissions extérieures (GES)</p> <p>Méthode de collecte des données</p> <p>Sondage et renseignements fournis par des partenaires</p>	1.1.2.2	Établir la portée de la gestion de chaque aspect du Programme. (31 mars 2005)	Programme de gestion environnementale sur les émissions extérieures	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
	1.1.2.2b	Étudier les possibilités d'établir une base de référence sur les émissions extérieures. (31 mars 2006)	Document d'analyse	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
	1.1.2.3	Élaborer une méthode pour établir une base de référence concernant les émissions extérieures. (31 mars 2007)	Méthode pour la base de référence sur les émissions extérieures	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
1.1.3 D'ici le 31 mars 2007, réduire en moyenne de 60 % la quantité de déchets solides acheminés vers les sites d'enfouissement dans les installations sélectionnées qui sont occupées par l'Agence	1.1.3.1	Mettre en œuvre les cibles du <i>Programme de gestion environnementale (PGE) sur les déchets solides et dangereux</i> et en rendre compte dans un rapport annuel (cibles concernant les déchets solides). (annuel)	Rapport sur le PGE	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
Indicateur de rendement Pourcentage des cibles atteintes chaque année dans le cadre du Programme de gestion environnementale sur les déchets solides et dangereux Mesure du rendement Taux de réduction moyen de la quantité de déchets solides acheminés vers les sites d'enfouissement dans les installations participantes Méthode de collecte des données Vérifications de déchets	1.1.3.2	Permettre aux employés d'appuyer les initiatives de réduction des déchets et d'adopter des pratiques exemplaires, lesquelles peuvent comprendre : réduction, réutilisation, recyclage des déchets et activités de communication aux installations participantes ainsi que lors d'activités organisationnelles et de réunions, dans la mesure du possible. (annuel)	Stratégies de réduction des déchets aux installations participantes et lors d'activités organisationnelles et de réunions	Réseau du DD/ DGFA (DDD-DGSSP)/ -
	1.1.3.3	Mettre en œuvre des initiatives de réduction des déchets dans 3 à 6 installations sélectionnées (prioritaires) dans chaque région et à l'Administration centrale. (31 mars 2006)	Mise en œuvre d'initiatives de réduction des déchets	DGA (DDD-DGSSP)/ Réseau du DD/ -
	1.1.3.4	Mesurer les taux de réduction des déchets des installations sélectionnées (prioritaires). (31 mars 2007)	Résultats de l'évaluation	DGFA (DDD-DGSSP)/ Réseau du DD/ -
1.1.4 D'ici le 31 mars 2007, renforcer la mise en œuvre de notre Politique sur l'acquisition des biens et de nos lignes directrices et procédures sur l'approvisionnement écologique de l'ARC	1.1.4.1	Mettre en œuvre les cibles du <i>Programme de gestion environnementale (PGE) sur l'approvisionnement écologique</i> et en rendre compte dans un rapport annuel. (annuel)	Rapport sur le PGE	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGFA (DGM) et Comité du SGE/ -
Indicateur de rendement Pourcentage des cibles atteintes chaque année dans le cadre du Programme de gestion environnementale sur les achats écologiques Mesure du rendement Pourcentage de produits écologiques achetés Méthode de collecte des données Rapports du système de commande en ligne	1.1.4.2	Accroître l'achat de produits écologiques. (annuel)	Matériel de communication et formation sur les achats	DGFA (DGM)/ DGFA (DDD-DGSSP)/ -
	1.1.4.3	Promouvoir l'inclusion des préoccupations du DD dans le processus contractuel des achats. (annuel)	Matériel de promotion, outils, etc. qui aident à intégrer le DD dans le processus contractuel	DGFA (DGM)/ DGFA (DDD-DGSSP)/ -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
1.1.5 Chaque année, augmenter le nombre de formulaires et de publications internes offerts en format électronique	1.1.5.1	Mettre en œuvre l'Initiative des services de voyage partagés (ISVP) afin que les demandes de remboursement des frais de voyage soient traitées électroniquement. (31 mars 2007)	Initiative des services de voyage partagés	DGFA (DAF) / - / -
Indicateur de rendement Nombre annuel de formulaires et de publications internes offerts en format électronique Mesure du rendement Papier économisé au moyen des formulaires, des publications et des systèmes électroniques Méthode de collecte des données Publication et commande de rapports à partir des Système administratifs d'entreprise	1.1.5.2	Évaluer le répertoire actuel des formulaires internes afin d'étudier les possibilités d'accroître la capacité électronique. (31 mars 2007)	Rapport d'évaluation	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGAP/-
	1.1.5.3	Remplacer les formulaires d'enregistrement du temps et des activités par un formulaire électronique avec signature électronique afin de réduire l'usage interne de papier. (31 mars 2006)	Formulaire électronique d'enregistrement du temps et des activités avec signature électronique	DGRH, DGFA (DAF)/DDD DGSSP)/ -
	1.1.5.4	Réviser les pratiques de distribution du bulletin <i>Interaction</i> et du bulletin <i>Mise à jour sur l'Agence</i> . (31 mars 2005)	Rapport sur les recommandations	DGAP/ - / -
1.1.6 D'ici le 31 mars 2007, réduire la consommation interne de papier (impression et photocopie) de 2 % par employé, en fonction de l'année de référence nationale (2001-2002)	1.1.6.1	Mettre en œuvre les cibles du <i>Programme de gestion environnementale (PGE) sur le papier</i> et en rendre compte dans un rapport annuel. (annuel)	Rapport sur le PGE	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
Indicateur de rendement Pourcentage des cibles atteintes chaque année dans le cadre du Programme de gestion environnementale sur le papier Mesure du rendement Pourcentage de réduction de la consommation de papier par employé Méthode de collecte des données Rapports sur les achats de papier	1.1.6.2	Lancer la <i>Campagne sur le papier</i> de l'ARC. (31 mars 2005)	Matériel de communication et activités	DGFA (DDD- GSSP)/ Comité du SGE/ -
	1.1.6.3	Augmenter l'affichage en ligne de documents, politiques et rapports internes des directions générales. (annuel)	Nouveaux documents électroniques	Réseau du DD / - / -
	1.1.6.4	Continuer d'élaborer des programmes ou des documents d'apprentissage en ligne afin de réduire le nombre de trousseaux d'apprentissage imprimés sur papier. (annuel)	Programmes et documents d'apprentissage en ligne	DGRH/ - / -
	1.1.6.5	Utiliser l'intranet pour fournir des renseignements sur les vérifications et les évaluations d'entreprise et pour communiquer les résultats aux clients afin de réduire la consommation de papier. (annuel)	Résultats des vérifications en version électronique	DGVEE/ - / -

Objectif 1.2 : Respecter les lois et les règlements sur l'environnement

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
1.2.1 Chaque année, prévenir les rejets d'halocarbures dans l'atmosphère	1.2.1.1	Maintenir et mettre à jour la base de données de l'inventaire sur les halocarbures. (annuel)	Mise à jour de la base de données de l'inventaire sur les halocarbures	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
Indicateur de rendement Nombre de rapports sur les rejets d'halocarbures envoyé à Environnement Canada Mesure du rendement Nombre et quantité annuels de rejets d'halocarbures Méthode de collecte des données Évaluations de la conformité	1.2.1.2	Rendre compte des rejets d'halocarbures à l'autorité appropriée. (annuel)	Produire un rapport sur les rejets d'halocarbures	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
1.2.2 D'ici le 31 mars 2007, réduire l'utilisation de substances dangereuses, lorsque cela est possible, et éliminer les déchets dangereux de façon appropriée	1.2.2.1	Utiliser les résultats de l'évaluation 2003 pour établir la portée de la gestion de chaque aspect du Programme. (31 mars 2005)	Programme de gestion environnementale sur les déchets solides et dangereux	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
Indicateur de rendement Pourcentage des cibles atteintes chaque année dans le cadre du Programme de gestion environnementale sur les déchets solides et dangereux Mesure du rendement Nombre de programmes visant à éliminer les déchets dangereux Méthode de collecte des données Sondage et rapports	1.2.2.2	Mettre en œuvre les cibles du <i>Programme de gestion environnementale (PGE) sur les déchets solides et dangereux</i> et en rendre compte dans un rapport annuel. (annuel)	Rapport sur le PGE	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
	1.2.2.3	Effectuer des recherches, rédiger et promouvoir auprès des employés concernés les meilleures procédures en matière de gestion des matières et des déchets dangereux. (31 mars 2007)	Lignes directrices concernant le recyclage de batteries	DGFA (DDD-DGSSP) / - / -

BUT 2 : OFFRIR NOS SERVICES D'UNE FAÇON DURABLE

Objectif 2.1 : Mettre en place une prestation efficace et innovatrice de programmes

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
2.1.1 D'ici le 31 mars 2007, promouvoir les dispositions de voyage et les méthodes de travail durables auprès des vérificateurs de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation de l'entreprise	2.1.1.1	Étudier les possibilités et élaborer des recommandations en matière d'efficacité (réduction des coûts, du papier et des GES) dans le rôle des vérificateurs de la DGVEE. (31 mars 2005)	Effectuer des recherches dans le document sur les résultats	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGVEE/ Environnement Canada
Indicateur de rendement Pourcentage du public cible ayant reçu le matériel de communication Mesure du rendement Pourcentage de vérificateurs utilisant des arrangements durables de travail et de voyage Méthode de collecte des données Sondage et rapports tirés des programmes de formation	2.1.1.2	Intégrer les conclusions des recherches et les pratiques exemplaires aux programmes d'apprentissage et cours destinés aux vérificateurs de la DGVEE. (31 mars 2006)	Cours sur les options de voyages d'affaires durables et documents de référence	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGVEE/ -
	2.1.1.3	Offrir aux vérificateurs de la DGVEE des programmes d'apprentissage ou des cours et les évaluer. (31 mars 2007)	Prestation de programmes d'apprentissage et de cours; rapport d'évaluation	DGVEE/DGFA (DDD-DGSSP)/ -
	2.1.1.4	Étudier la possibilité d'élargir la portée des programmes d'apprentissage et des cours aux autres directions générales. (31 mars 2007)	Possibilités cernées et approuvées	DGFA (DDD-DGSSP) /DGOP
2.1.2 D'ici le 31 mars 2007, réduire l'utilisation du papier dans la prestation des programmes fiscaux et de prestations	2.1.2.1	Continuer d'améliorer ou d'augmenter la prestation de services électroniques aux clients, p. ex. Gouvernement en direct. (annuel)	Options de prestation de services électroniques	DGA, DGCSC DGRR et DGPO/ - / -
Indicateur de rendement Augmenter le nombre de services offerts par voie électronique Mesure du rendement Diminution de l'utilisation du papier dans la prestation des programmes Méthode de collecte des données Achats de papier pour les programmes	2.1.2.2	Établir un processus pour mesurer les économies de papier (coûts et quantités) à la suite de la prestation de services électroniques aux clients. (31 mars 2006)	Mise en œuvre d'un processus pour mesurer les économies de papier	Comité pour le papier /DGPP, DGCSC, DGRR, DGPO et DGA/ -
	2.1.2.3	Dans la mesure du possible, faire un suivi de la consommation du papier dans le cadre des programmes. (31 mars 2007)	Résultats sur la consommation de papier	Comité pour le papier /DGPP, DGCSC, DGRR, DGPO et DGA/ -

Objectif 2.2 : Accroître les partenariats afin d'appuyer les objectifs communs de développement durable

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
2.2.1 D'ici le 31 mars 2007, intégrer des critères de développement durable dans les négociations, discussions, partenariats et prises de décisions avec les provinces et les territoires et autres ministères et organismes gouvernementaux relativement aux activités de l'Agence	2.2.1.1	Élaborer une définition des critères de développement durable pour les partenariats de l'ARC et étudier les possibilités d'inclure les critères dans les négociations avec les partenaires. (31 mars 2005)	Critères sur le développement durable et rapport sur les résultats	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGPP/ -
	2.2.1.1b	Intégrer des critères de développement durable dans les lignes directrices et les documents désignés pour les ententes de partenariat. (31 mars 2006)	Documents comprenant des critères de développement durable	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGPP/ -
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> Indicateur de rendement Pourcentage de discussions pertinentes sur les négociations et les partenariats qui prévoient tenir compte des critères de développement durable Mesure du rendement Pourcentage de négociations, discussions, partenariats et prises de décisions avec les partenaires pour lesquels les critères de développement durable ont été respectés Méthode de collecte des données Rapports internes déterminant le nombre de négociations qui respectaient les critères de développement durable	2.2.1.2	Inclure des critères de développement durable (DD) dans le <i>Guide d'élaboration des ententes de collaboration écrites</i> . (31 décembre 2006)	Guide d'élaboration et toute entente de collaboration écrite comprenant des dispositions révisées sur le DD	DGPP, DGCSC, DGR, DGPO et DGA/provinces, territoires, autres ministères et organismes gouvernementaux

Objectif 2.3 : Communiquer au public notre engagement à l'égard du développement durable

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
<p>2.3.1 D'ici le 31 mars 2006, communiquer au public notre engagement à l'égard du développement durable</p> <hr/> <p>Indicateur de rendement Accroître le contenu sur le développement durable du site Web externe de l'ARC</p> <p>Mesure du rendement Pourcentage du public qui croit que l'Agence s'est engagée à l'égard du développement durable</p> <p>Méthode de collecte des données Sondage annuel de l'Agence</p>	2.3.1.1	<p>Augmenter le contenu en matière de DD sur notre site Web externe à l'intention du public.</p> <p>(31 mars 2007)</p>	Messages sur le DD sur le site Web externe	DGSC, DGRR, DGPO, DGPO, DGAP/ - / -

BUT 3 : FAIRE EN SORTE QUE LES EMPLOYÉS INTÈGRENT LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LEURS FONCTIONS

Objectif 3.1 : Faire preuve de leadership et démontrer notre engagement en matière de développement durable

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité	Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
<p>3.1.1 D'ici le 31 mars 2007, les gestionnaires de l'ARC démontreront leur appui au développement durable en milieu de travail</p>	<p>3.1.1.1 Promouvoir l'inclusion des engagements du DD dans les objectifs de rendement des sous-commissaires/EX/SM, en ajoutant des exigences ayant trait au DD dans les lignes directrices sur les objectifs de rendement. Les engagements du DD sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer le DD; - Mettre en œuvre et surveiller les engagements du DD des directions générales/régions et en rendre compte; - Appuyer un comité sur le DD fonctionnel; - Appuyer les activités du DD parrainées par l'ARC. <p>Mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des contrats des sous-commissaires comprennent des engagements du DD d'ici le 31 mars 2005; - au moins 5 % des contrats des EX/SM (EC) comprennent des engagements du DD d'ici le 31 mars 2005; - au moins 10 % des contrats des EX/SM (EC) comprennent des engagements du DD d'ici le 31 mars 2006; - au moins 15 % des contrats des EX/SM (EC) comprennent des engagements du DD d'ici le 31 mars 2007. 	<p>Ajout d'exigences de DD dans les lignes directrices sur les objectifs de rendement au niveau EX/SM. Les objectifs de rendement au niveau EX/SM qui comprennent des engagements à l'égard du DD</p>	<p>DGPP (DPREG)/ Réseau du DD/ -</p>
<p>Indicateur de rendement Pourcentage de contrats de sous-commissaires, EX, SM et MG qui incluent un engagement à l'égard du développement durable</p> <p>Mesure du rendement Pourcentage des engagements annuels pris par les directions générales et les régions à l'égard du développement durable qui ont été respectés</p> <p>Méthode de collecte des données Rapports annuels des directions générales et des régions sur le développement durable</p>	<p>3.1.1.2 Promouvoir l'inclusion des engagements du DD dans les ententes de rendement des MG, en ajoutant des exigences relatives au DD dans les lignes directrices sur les ententes de rendement des MG. Les engagements du DD visent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Directive et Lignes directrices sur la réduction de la consommation interne de papier; - le Défi papier; - la Politique du DD; - la Politique environnementale. <p>Mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 5 % des contrats d'ici le 31 mars 2005; - au moins 10 % des contrats d'ici le 31 mars 2006; - au moins 15 % des contrats d'ici le 31 mars 2007. 	<p>Exigences relatives au DD dans les lignes directrices sur les ententes de rendement des MG. Les ententes de rendement au niveau MG qui comprennent des engagements à l'égard du DD</p>	<p>DGRH/ Réseau du DD/ -</p>

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
3.1.2 D'ici le 31 mars 2006, intégrer les messages sur le DD dans les processus afin d'intéresser les nouveaux employés	3.1.2.1	Évaluer les processus d'embauche de l'ARC afin de trouver des moyens d'inclure des messages sur le DD. (31 mars 2005)	Rapport sur les résultats et les recommandations	DGRH/ DGFA (DDD-DGSSP)/ -
Indicateur de rendement Notions sur le DD intégrées à certains modèles ou lignes directrices durant le processus d'embauche Mesure du rendement Nombre de processus d'embauche qui comportaient des messages sur le DD Méthode de collecte des données Statistiques sur les ressources humaines	3.1.2.2	Mettre en œuvre, s'il y a lieu, les recommandations découlant de l'évaluation mentionnée au point 3.1.2.1. (31 mars 2006)	Un processus d'embauche qui comporte des messages sur le DD	DGRH/ - / -

Objectif 3.2 : Accroître le niveau de participation et d'appui des employés à l'égard du développement durable

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
3.2.1 Chaque année, renforcer et appuyer le réseau national du développement durable, d'autres comités du DD et les efforts des employés dans toutes les directions générales et les régions	3.2.1.1	Organiser des séances de sensibilisation au DD à l'intention des nouveaux membres du Réseau du DD, tel que le décrit la <i>Stratégie d'apprentissage du DD</i> . (annuel)	Séances de sensibilisation au DD	DGFA (DDD-DGSSP) / - / -
Indicateur de rendement Pourcentage des engagements annuels pris par les directions générales et les régions à l'égard du DD qui ont été respectés, y compris les initiatives des employés qui ont été soulignées Mesure du rendement Niveau de satisfaction des membres du Réseau du développement durable par rapport à l'appui fourni par la Division du DD Méthode de collecte des données Rapports annuels des directions générales et des régions sur le DD	3.2.1.2	Tenir des réunions trimestrielles avec le Réseau du DD. (annuel)	Réunions du Réseau du DD	DGFA (DDD-DGSSP)/ Réseau du DD/ -
	3.2.1.3	Étudier la possibilité d'établir des sources de financement pour un Fonds d'aide à l'innovation en DD. (31 mars 2006)	Document sur les résultats et les recommandations	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGFA (DGR) et Réseau du DD/ -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
3.2.2 Mettre en œuvre chaque année la <i>Stratégie d'apprentissage pour le développement durable</i>	3.2.2.1	Communiquer le DD à tous les gestionnaires et employés par la mise en œuvre d'une stratégie de communication. (annuel)	Matériel de communication et activités	DGFA (DDD-DGSSP)/ Réseau du DD/ -
<p>Indicateur de rendement</p> <p>Nombre de visites sur la page principale du site intranet sur le DD (Centre national de connaissances en matière de développement durable) et pourcentage de cours d'apprentissage de l'Agence ciblés qui incluent des notions sur le développement durable</p> <p>Mesure du rendement</p> <p>Pourcentage d'employés qui connaissent le programme de DD</p> <p>Méthode de collecte des données</p> <p>Sondage sur la sensibilisation des employés</p>	3.2.2.2	Examiner la stratégie de communication concernant le DD. (31 mars 2007)	Stratégie de communication révisée	DGFA (DDD-DGSSP) DGAP et Réseau du DD/ - / -
	3.2.2.2b	Mettre à jour les sites Web interne et externe nationaux consacrés au développement durable. (31 mars 2006)	Mise à jour des sites Web consacrés au DD	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGAP
	3.2.2.3	Communiquer l'aspect social du DD par les programmes de l'ARC sur le développement durable, le mieux-être et autres programmes des ressources humaines applicables. (31 mars 2005)	Messages sur le développement durable, le mieux-être et les ressources humaines qui font la promotion de l'aspect social du DD	DGFA (DDD-DGSSP), DGI et DGRH / - / -
	3.2.2.3b	Communiquer l'aspect social du DD aux membres du Réseau du DD. (31 mars 2006)	Matériel de communication et possibilités cernées	DGFA (DDD-DGSSP)/ Réseau du DD
	3.2.2.4	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage et un plan de cours sur le DD pour faciliter la formation en DD. (31 mars 2005)	Plan d'apprentissage et plan de cours sur le DD	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGRH/ -
	3.2.2.4b	Mettre en œuvre et mettre à jour un plan d'apprentissage et un plan de cours sur le DD pour faciliter la formation en DD. (31 mars 2006)	Plan d'apprentissage et plan de cours sur le DD	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGRH/ -
	3.2.2.5	Établir des données de base concernant la sensibilisation au DD au sein de l'ARC. (31 mars 2005)	Données de base concernant la sensibilisation au DD au sein des employés de l'ARC	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGPP (Statistiques)/ -
	3.2.2.6	Effectuer une enquête de suivi afin d'observer des changements du niveau de sensibilisation au DD des employés de l'ARC. (31 mars 2007)	Résultats du sondage sur la sensibilisation au DD	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGPP (statistiques)/ -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
3.2.3 D'ici le 31 mars 2006, reconnaître annuellement les employés et favoriser les occasions de reconnaître leur contribution à l'égard du développement durable en milieu de travail	3.2.3.1	Revoir les programmes de reconnaissance au niveau national, ceux des directions générales, des régions et de la Division du développement durable afin de trouver des façons d'accroître les occasions de reconnaître les contributions au DD. (31 mars 2005)	Résultats et recommandations	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGRH et Réseau du DD/ -
<p>Indicateur de rendement</p> <p>Nombre de programmes de reconnaissance en place relativement au développement durable</p> <p>Mesure du rendement</p> <p>Nombre d'employés reconnus pour leur contribution au DD et type de prix de reconnaissance reçu</p> <p>Méthode de collecte des données</p> <p>Rapports annuels des directions générales et des régions sur le développement durable</p>	3.2.3.2	Communiquer au Réseau du DD les résultats et promouvoir des occasions de reconnaître le mérite en matière de DD. (31 mars 2007)	Matériel de communication et activités	DGFA (DDD-DGSSP) / - /

BUT 4 : APPUYER ET MAINTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR DES SYSTÈMES MODERNES

Objectif 4.1 : Suivre et mesurer les progrès réalisés en matière de développement durable et en rendre compte

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
4.1.1 Maintenir le système national en ligne de gestion de données pour la <i>Stratégie de développement durable 2004-2007</i>	4.1.1.1	Étape 1 : Mettre à jour le système électronique de rapports sur le rendement du DD afin de faciliter l'établissement de rapports par le Réseau du DD sur les plans d'action en matière de DD, ce qui fait partie des cibles de la Stratégie de DD 2004-2007. (31 mai 2004)	Mise à jour du système de rapports de l'étape 1	DGFA (DDD-DGSSP) / - / -
Indicateur de rendement Rapports sur le développement durable en temps opportun Mesure du rendement Respect des délais pour les rapports de l'Agence et du Commissaire à l'environnement et au développement durable Méthode de collecte des données Évaluation du système de gestion des données	4.1.1.2	Étape 2 : Terminer la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion des données qui gèrera la progression et la responsabilité des cibles de la Stratégie de DD 2004-2007. (30 septembre 2004)	Mise à jour du système de rapports de l'étape 2	DGFA (DDD-DGSSP) / - / -
	4.1.1.2b	Effectuer des mises à jour afin d'améliorer continuellement le système électronique de rapports sur le rendement en matière de DD (outil d'établissement de rapports sur le rendement). (31 mars 2006)	Mise à jour du système de rapports	DGFA (DDD-DGSSP) / - / -
	4.1.1.3	Ajouter les renseignements trimestriels sur le rendement dans les plans d'action sur le DD. (annuel)	Rapports trimestriels sur le rendement	Réseau du DD / - / -
	4.1.1.4	Rédiger des fiches de rendement trimestrielles sur le DD pour l'ARC. (annuel)	Fiches de rendement trimestrielles	DGFA (DDD-DGSSP) / - / -
	4.1.1.5	Rédiger un rapport annuel sur le rendement du développement durable et en intégrer les renseignements au Rapport annuel de l'ARC. (annuel)	Renseignements sur le DD ajoutés au Rapport annuel de l'ARC et rédaction d'un rapport annuel sur le rendement du développement durable	DGFA (DDD-DGSP) et DGPP (DPREG)/- / -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
4.1.2 D'ici le 31 mars 2006, élaborer et améliorer le Système de gestion de l'environnement (SEG) de l'ARC	4.1.2.1	Tenir des réunions trimestrielles du Comité du SGE. (annuel)	Réunions du Comité du SGE	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
Indicateur de rendement Amélioration du système effectuée dans les délais prévus Mesure du rendement Établissement de rapports relatifs aux cibles de tous les programmes de gestion environnementale en temps opportun Méthode de collecte des données Rapports et résultats de vérification de tous les programmes de gestion environnementale	4.1.2.2	Mettre à jour et approuver les cibles des PGE au cours de la réunion générale annuelle du comité national du SGE. (annuel)	Approbation des PGE	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
	4.1.2.3	Concevoir, élaborer et mettre en œuvre le système de gestion des données pour tous les aspects environnementaux gérés par le SGE. (31 mars 2005)	Système de gestion des données élaboré pour le SGE	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGI et DGFA (DGSSP)/ -
	4.1.2.4	Revoir la Politique environnementale de l'ARC. (31 décembre 2006)	Politique environnementale examiné et mise à jour au besoin	DGFA (DDD-DGSSP)/ Comité du SGE/ -
	4.1.2.5	Dresser la liste des représentants des directions générales opérationnelles qui sont membres du comité l'usage externe du papier. (31 mars 2005)	Représentants des directions générales opérationnelles au Comité pour le papier	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGPP, DGCSC, DGR, DGPO et DGA/ -
4.1.3 D'ici le 31 décembre 2006, mettre à jour la <i>Stratégie de développement durable</i> pour 2007-2010	4.1.3.1	Mettre à jour la quatrième <i>stratégie de développement durable</i> de l'ARC afin que le ministre du Revenu national puisse la déposer à la Chambre des communes. (31 décembre 2006)	Approbation de la Stratégie de DD 2007-2010	DGFA (DDD-DGSSP)/ Réseau du DD/ autres ministères
Indicateur de rendement Pourcentage de recommandations abordées dans le plan d'action découlant de la vérification interne de la Stratégie de DD 2001-2004 Mesure du rendement Examen favorable de la stratégie de DD par le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) Méthode de collecte des données Évaluation par le CEDD et vérification	4.1.3.2	Effectuer une évaluation interne du Programme de DD en fonction du plan d'action aux fins de vérification de la SDD 2001-2004. (31 décembre 2006)	Document sur les résultats et les recommandations	DGFA (DDD-DGSSP)/ Réseau du DD/
	4.1.3.3	Examiner la Politique de développement durable de l'ARC. (31 décembre 2006)	Politique de développement durable revue et mise à jour	DGFA (DDD-DGSSP)/ Réseau du DD/-

Objectif 4.2 : Évaluer les répercussions économiques, sociales et environnementales de nos programmes, politiques et plans

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
4.2.1 D'ici le 31 mars 2007, intégrer les critères de développement durable aux programmes, politiques et plans d'entreprise de l'ARC	4.2.1.1	Établir des critères de développement durable pour les programmes, les politiques et les plans et étudier les possibilités d'intégrer les critères à nos activités. (31 mars 2005)	Critères de développement durable et rapport sur les recommandations	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGPP (DPREG), DGFA (DGR) et Réseau du DD/ -
<p>Indicateur de rendement Critères de développement durable définis et inclus dans les principaux modèles, lignes directrices, outils de planification, etc.</p> <p>Mesure du rendement Nombre de programmes, politiques et plans élaborés en utilisant les critères du développement durable</p> <p>Méthode de collecte des données Rapports sur le développement durable des directions générales et des régions et rapports annuels de l'ARC</p>	4.2.1.2	Intégrer les critères de développement durable à des lignes directrices, procédures et directives précises pour les programmes, politiques et plans de l'ARC. (31 mars 2006)	Lignes directrices, procédures et directives qui incluent des critères de développement durable	DGFA (DDD-DGSSP)/ DGFA (DPREG), DGPP (DPRE et FEE), DGFA (DGR) et Réseau du DD/ -
	4.2.1.3	Utiliser les critères de développement durable pour élaborer ou revoir des programmes, des politiques et des plans de l'ARC. (31 mars 2007)	Programmes, politiques et plans précisés qui comprennent des critères de développement durable	DGFA (DDD-DGSSP), DGPP (DPREG), et Réseau du DD / - / -
	4.2.1.4	Revoir les politiques et les lignes directrices de l'ARC sur les voyages afin d'étudier la possibilité d'inclure des critères de voyage durables et efficaces pour les employés. (31 mars 2005)	Document sur les résultats et les recommandations	DGFA (DAF) / DGFA (DDD-DGSSP)/ -
	4.2.1.4b	Étudier la possibilité d'inclure les critères de voyage durables proposés dans la politique revue de l'ARC sur les voyages. (31 mars 2007)	Politique sur les voyages revue	DGFA (DAF) / DGFA (DDD-DGSSP)/ -
	4.2.1.5	Faire la promotion des vidéoconférences comme une façon durable et efficace de tenir une réunion. (annuel)	Vidéoconférences organisées chaque année et diffusion de la Note d'information nationale et interne sur les vidéoconférences	DGFA (DA) / - / -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activité		Mesure prise	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
4.2.2 D'ici le 31 mars 2007, établir et mettre en œuvre un champ d'enquête dans les processus d'évaluation et de vérification de l'entreprise internes afin de saisir l'information sur l'ampleur de l'intégration du développement durable dans les programmes et les opérations	4.2.2.1	Élaborer un modèle et des procédures de champ d'enquête sur le DD. (31 mars 2005)	Un modèle et des procédures sur la vérification interne qui comprennent des critères de DD	DGVVEE/DGFA (DDD-DGSSP)/ -
Indicateur de rendement Champ d'enquête du développement durable inclus dans les processus de vérification et d'évaluation de l'entreprise et pourcentage de vérificateurs qui ont reçu du matériel de communication relatif à la nouvelle procédure de vérification Mesure du rendement Niveau d'intégration du développement durable aux programmes et aux opérations Méthode de collecte des données Rapports de vérification interne	4.2.2.2	Promouvoir le recours au champ d'enquête du DD auprès des vérificateurs de la DGVVEE. (31 mars 2006)	Matériel et activités de communication et de formation	DGVVEE/ -/-
	4.2.2.3	En fonction du plan de vérification de la DGVVEE, préciser et effectuer des vérifications qui ont recours au champ d'enquête sur le DD et rendre compte des résultats. (31 mars 2007)	Résultats des vérifications en fonction du champ d'enquête sur le DD	DGVVEE/DGFA (DDD-DGSSP)/ -

Responsabilités et rapports

Le développement durable est la responsabilité de tous. À l'ARC, nous avons souligné cette responsabilité dans notre Politique de développement durable en déclarant que le développement durable s'applique à tous nos employés—à tous les niveaux et dans toutes les directions générales et régions.

Pour que la mise en œuvre de ce plan d'action national soit une réussite, il faudra l'engagement et la participation de tous les gestionnaires et de tous les employés de l'Agence. Le leadership exercé par les champions du développement durable au niveau de la haute direction (un pour l'externe et un pour l'interne) nous permettra de faire un pas de plus vers la réalisation de notre vision grâce à l'amélioration des communications et des mesures. La Division du développement durable (DDD), qui est le centre d'expertise à l'Administration centrale, continuera d'être la principale force motrice qui permettra de coordonner et d'appuyer le développement durable. Elle travaillera aussi en partenariat avec divers ministères et intervenants afin de faire la promotion des engagements communs. Le réseau national du développement durable, le Comité du système de gestion de l'environnement et les comités du développement durable des directions générales et des régions appuieront le mandat du programme de développement durable. De cette façon, nos actions et nos messages relatifs au développement durable nous permettront de sensibiliser efficacement tous les employés.

Les sous-commissaires des directions générales et des régions ont signé le plan d'action national et sont donc tenus d'assumer leurs engagements dans le cadre du plan. Le Réseau du développement durable, qui est formé d'un représentant et d'un coordonnateur nommés du développement durable de chaque direction générale et région, est responsable du contrôle du rendement des rapports aux engagements figurant dans le plan d'action pour leurs secteurs de responsabilités respectifs et de l'établissement de rapports pertinents. Les membres du comité sont aussi tenus d'utiliser le plan d'action national comme un cadre pour élaborer les plans d'action de leurs directions générales ou régions respectives et de revoir ainsi que de renouveler leurs engagements chaque année.

Les rapports de rendement annuel sur le développement durable sont une responsabilité partagée. Le Réseau national du développement durable contrôlera le rendement et recueillera l'information de chaque direction générale et région tous les trois mois et la présentera à la Division du développement durable. Cette dernière analyse l'information que le réseau a recueillie, ainsi que toute autre information sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de développement durable. Elle rédige ensuite et publie, chaque année, un Rapport de rendement sur le développement durable.

Glossaire

Activité – Mesure à court terme qui, avec d’autres activités, permet d’atteindre la cible.

But – Énoncé indiquant un résultat désiré à long terme et stratégique qui peut être réalisé sur une période de 10 à 15 ans. Il est axé sur les principales priorités et porte sur les secteurs où l’ARC peut le plus innover en matière de développement durable. Les objectifs scindent le but en secteurs d’intervention privilégiés.

Cible – Énoncé qui scinde un objectif en engagements spécifiques. Elle est SMART (spécifique, mesurable, axée sur les résultats, réalisable et tenant compte d’un échéancier) et peut être habituellement atteinte sur une période de trois ans et contribue à atteindre les objectifs. Les activités scindent la cible en réalisations annuelles.

Indicateur de rendement – Mesure provisoire qualitative ou quantitative qui démontre que des étapes importantes sont entreprises pour atteindre une cible.

Mesure du rendement – Mesure provisoire qualitative ou quantitative qui détermine si une cible a été atteinte ou non.

Mesure prise – Résultat d’une activité, qui est souvent un document ou un service offert.

Méthode de collecte des données – Courte description du type de données nécessaires pour mesurer le rendement afin d’atteindre une cible et des moyens de recueillir les données.

Objectif – Énoncé clair qui scinde un but en secteurs d’intervention privilégiés et qui peut être atteint sur une période de 5 à 10 ans. Les cibles scindent l’objectif en engagements spécifiques.

Responsabilité (BPR/ BRC/ Partenaires) – Indique qui est responsable de mener l’activité à bien. Le groupe qui figure en premier dans la colonne « Responsabilité » du plan d’action est désigné comme étant le Bureau de première responsabilité (BPR). Le deuxième groupe de la colonne est désigné comme étant le Bureau de responsabilité complémentaire (BRC). Le troisième groupe de la colonne est désigné comme étant le Partenaire. Les BPR dirigent l’activité et la mènent à bien. Les BRC leur offrent un soutien à cet égard, alors que les BPR doivent communiquer avec les partenaires pour obtenir leur participation.

Résultats à long terme – Énoncé de haut niveau sur les résultats désirés de nos actions à l’égard du développement durable. Les résultats à long terme sont habituellement des énoncés fermés dont le niveau est trop élevé pour être mesuré.

Vision – Énoncé qui décrit ce que sera l’ARC une fois qu’elle aura pleinement intégré le développement durable dans ses activités.

Légende

Comité du SGE	Comité national du système de gestion de l'environnement (des directions générales et toutes les régions)
DGA	Direction générale des appels
DGAP	Direction générale des affaires publiques
DGCSC	Direction générale des cotisations et des services à la clientèle
DGFA	Direction générale des finances et de l'administration
DGFA (DA)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de l'administration)
DGFA (DAF)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de l'administration financière)
DGFA (DGIIS)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de la gestion des immeubles et de l'intégration des services)
DGFA (DGR)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de la gestion des ressources)
DGFA (DGSSP)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de la gestion stratégique et du soutien aux programmes)
DGFA (DS)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de la sécurité)
DGI	Direction générale de l'informatique
DGPO	Direction générale des programmes d'observation
DGPP	Direction générale de la politique et de la planification
DGPP (DPREM)	Direction générale de la politique et de la planification (Direction de la planification et régie de l'entreprise et mesure)
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGRR	Direction générale du recouvrement des recettes
DGVEE	Direction générale de la vérification et de l'évaluation de l'entreprise
Réseau du DD	Réseau du développement durable (toutes les directions générales et les régions)

Questionnaire – Votre opinion compte!

Nous voulons savoir ce que vous pensez du *Plan d'action du développement durable 2004–2007*. Veuillez prendre quelques minutes pour remplir ce court questionnaire et nous le retourner. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Division du développement durable
Agence du revenu du Canada
555, avenue MacKenzie, 5^e étage
Édifice Connaught, Ottawa ON K1A 0L5
Téléphone : (613) 941-3121
Télécopieur : (613) 957-7613
Courriel : SD.DD@cra-arc.gc.ca

Questionnaire

1. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait...

	<i>Pas du tout satisfait</i>	<i>Insatisfait</i>	<i>Satisfait</i>	<i>Très satisfait</i>
Du contenu du plan d'action?	1	2	3	4
De l'utilité de l'information?	1	2	3	4
Commentaires : _____				

2. Dans quelle mesure le plan d'action...

	<i>Pas du tout</i>	<i>Un peu</i>	<i>Dans une certaine mesure</i>	<i>Dans une grande mesure</i>
Vous informe sur le programme de développement durable de l'Agence?	1	2	3	4
Vous informe sur l'engagement de l'Agence à l'égard du développement durable?	1	2	3	4
Vous informe sur ce que l'Agence va faire pour le développement durable de 2004 à 2007?	1	2	3	4
Commentaires : _____				

3. Qu'est-ce que vous aimez ou n'aimez-vous pas du *Plan d'action du développement durable 2004–2007*?

Commentaires : _____

Merci de votre collaboration.